



**Avenant N° 1 à la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif de
Boën sur Lignon par l'association Etoile Basket
Année scolaire 2022 - 2023**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par Monsieur Jean-Marc Grange, conseiller délégué aux équipements sportifs habilité aux présentes par la délibération n°1 du Conseil communautaire du 20 octobre 2020 et suivant l'arrêté de délégation n°2020ARR000449, désignée sous le terme « prêteur ».

D'une part,

Et

L'association Etoile Basket représentée par Françoise Meyrieux sa Présidente en exercice dûment habilité à cet effet par son organe délibérant.

Objet : Avenant 1 à la convention annuelle d'utilisation des salles omnisports du complexe sportif de Boën sur Lignon.

Article 1 :

Le club Etoile Basket souhaite organiser pendant les vacances de Pâques 2023 des entraînements de basket sur des tranches horaires différentes de la convention initiale.

Il est précisé que ces accueils se feront de façon gratuite.

Article 2 :

Période de mise à disposition :

Le mardi 11 avril 2023 de 9h00 à 17h00, structure B du complexe sportif avec son plateau omnisports, ses tribunes, ses vestiaires et ses sanitaires.

Article 4 :

Les clauses de la convention initiale, et le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

La liste des référents ERP n'est pas modifiée par rapport à la convention annuelle.

Fait en deux exemplaires originaux, signée le,

A Montbrison, le

Etoile Basket,

Loire Forez agglomération

La Présidente



Françoise Meyrieux